

**3213 - Enseignements artistiques**

**Répartition de subventions  
dans le domaine de la musique**

**Rapport n° CP/2011/459**

**Service gestionnaire :**

Service du développement artistique

**Résumé :**

Ce rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les propositions d'attribution de subventions pour l'acquisition d'instruments de musique neufs ainsi qu'une aide à l'équipement de locaux de répétition.

**1 – Aide à l'acquisition d'instruments de musique neufs**

Suivant les modalités définies par le Conseil Général, le taux de ces subventions est fixé à 40 % de la dépense subventionnable après déduction de la remise obtenue auprès des fournisseurs et compte tenu du plafond subventionnable que détermine le prix d'un instrument de bonne qualité courante, considéré comme référence de « base ».

La subvention est accordée sous réserve d'une participation communale au moins égale à 20 %.

Le montant des subventions qu'il vous est proposé d'accorder s'élève à 4 588,56 €.

**2 – Equipements de locaux de répétition**

Lors de l'assemblée plénière des 10 et 11 décembre 2007, le Conseil Général a approuvé la mise en place d'un dispositif d'aide pour la rénovation et l'acquisition de matériel pour des locaux de répétition collectifs. Sont concernés par ce dispositif l'acquisition ou le renouvellement du matériel lié aux pratiques émergentes.

En annexe jointe à ce rapport, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation un tableau de la proposition formulée par la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire lors de sa dernière réunion, pour un montant de 10 000,00 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14870	204-20414-3110	44 837,86 €	21 376,68 €	2 573,63 €
14872	204-2042-3110	70 776,60 €	17 156,93 €	2 014,93 €
29023	204-2042-3110	20 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions suivantes, conformément aux tableaux annexés :*

*- 4 588,56 € au titre de l'aide à l'acquisition d'instruments de musique neufs, dont :*

. Collectivités : 2 573,63 €

. Autre tiers : 2 014,93 €

- 10 000,00 € en faveur de l'association Les Sons d'la Rue pour le renouvellement du matériel de ses locaux de répétition.

Le versement de ces subventions interviendra sur présentation des factures acquittées, certifiées attestant l'effectivité de la dépense.

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL